



S'ENGAGER POUR CHACUN

AGIR POUR TOUS

11 janvier 2022

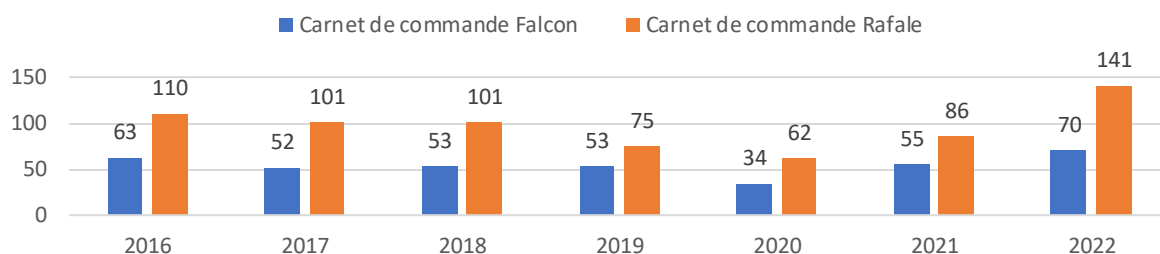
# NAO SALAIRES 2022

La CFDT n'a cessé depuis l'ouverture de la NAO de dire que le contexte économique de la société est bon. La commande de 80 Rafale par les EAU en décembre est venue renforcer ce constat.

**Et le communiqué financier de la société sur les prises de commandes, les livraisons et le carnet de commandes publié jeudi dernier est venu confirmer notre constat et dément ce qui nous ont dit que la situation n'était pas bonne pour pouvoir signer un accord annuel 2022 honteux.**

Le graphique qui suit en apporte la preuve. Tous les chiffres sont issus des communiqués de la société à l'exception de 2022 qui est une projection sur les bases des résultats 2021 pour le Falcon et le Rafale avec l'intégration de la commande Rafale EAU qui n'est pas dans les chiffres de 2021.

## Evolution du carnet de commandes Falcon et Rafale



Si sur le plan économique, tous les voyants sont au vert pour la société, il n'en est pas de même sur le plan social.

L'accord annuel 2022 signé par la CGC et l'UNSA est révélateur à ce sujet.

## Décryptage

Nous l'avons évalué à l'aune des accords que nous avons signés par le passé et notamment les 4 derniers de 2016 à 2019 sous la présidence du PDG actuel Eric TRAPPIER.

Ces 4 accords, la CFDT ne les a pas signés seule : de 2016 à 2018, ils sont signés avec la CGC et en 2019 avec la CGC et la CGT dans un contexte économique beaucoup moins porteur pour la société qu'il ne le sera en 2022.

Lors d'une négociation sur les salaires, si le contexte économique le permet, **l'objectif d'une organisation syndicale responsable est de chercher au minimum à maintenir le pouvoir d'achat voire l'augmenter.** Pour cela elle cherche à compenser la hausse des prix connue (année N - 1).

Quand on parle d'inflation dans une NAO, on ne se base pas sur l'inflation à venir que personne ne sait raisonnablement estimer mais sur celle de l'année N - 1 : celle de 2015 pour l'accord annuel 2016, celle de 2021 pour l'accord annuel 2022. L'inflation 2021 est de 2,8 %.

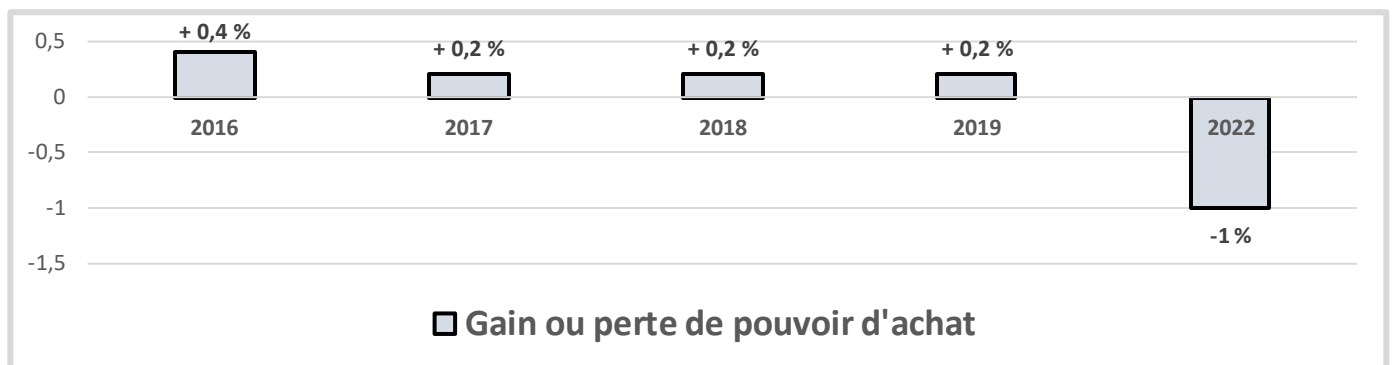
**Pour juger de la qualité d'un accord, il ne faut pas se contenter de regarder le pourcentage inscrit dans l'accord mais il faut calculer le gain de pouvoir d'achat.** C'est-à-dire la différence entre l'augmentation en % et l'inflation. Et pour ce qui est des AG, une organisation syndicale digne de ce nom revendique quand le contexte économique le permet à minima le maintien du pouvoir d'achat.



**En 2022, en ce qui concerne les AG non-cadres, c'est une perte de pouvoir d'achat de - 1 %.**

En quand en plus, on le compare aux accords signés par la CFDT dans un contexte économique beaucoup moins bon, ça fait mal. Le tableau ci-dessous le démontre.

### **Gain ou perte de pouvoir d'achat des augmentations générales non-cadres :**



**Lecture du tableau :** avec l'accord annuel 2016, le gain de pouvoir d'achat apportait par les AG était de + 0.4 % ; de 2017 à 2019, il était de + 0,2 %.

Ces 4 accords ont été signés par la CFDT et la CGC de 2016 à 2018 ; La CFDT, la CGC et la CGT en 2019

**De plus les planchers obtenus étaient tous supérieurs à l'inflation.**

**Avec l'accord annuel 2022, c'est une perte de pouvoir d'achat de - 1 %. Et le plancher est lui aussi largement inférieur à l'inflation même pour le coefficient le plus bas.**

**L'accord annuel 2022 restera dans les annales comme le plus mauvais dans un contexte économique pour la société pourtant très bon.**

2022 aurait dû être l'année du rattrapage après 2 années de disette en 2020 et 2021 suite à l'accord biennuel 2020-2021 également signé par la CGC et l'UNSA. Mais les signataires ne l'ont pas voulu ainsi.

---

### **Et maintenant, quelle est la situation de chacun au regard de cet accord ?**

Si votre salaire n'est pas augmenté en janvier 2022 d'au moins 2,8 %, votre pouvoir d'achat aura diminué.

**Ça sera le cas pour la plupart des salariés qu'ils soient non-cadres ou cadres.**

La CFDT a réclamé un budget global de 4,8 % soit 2 % au-dessus de l'inflation ce qui compte tenu du contexte économique est mesuré.

La CFDT a proposé à la DG de transformer sa proposition budgétaire de 3,7 % de la masse salariale en une Augmentation Garantie Uniforme (AGU) correspondante de 120 € (nets par mois) pour tous cadres et non-cadres et d'y ajouter un budget de 1,1 % d'Augmentations individuelles (Ai) pour atteindre un budget global de 4,8 %.

Une AGU de 120 € correspond à une augmentation de 5,2 % du salaire mini d'un cadre PII et 5,71 % du salaire moyen des non-cadres

Le budget d'AI de 1,1 % permettrait de distribuer des Ai de 2,2 % mini à la moitié du personnel en plus de l'AGU de 120 €.

**Hélas nouveau refus de la DG. Vous connaissez la suite.**

Aujourd'hui, la CFDT appelle à des grèves dans tous les établissements de production où elle est présente.

La production est pratiquement à l'arrêt et le demeurera tant que la DG n'aura pas réouvert les négociations et aboutit à un nouvel accord prenant en compte nos revendications.